



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 29 AVRIL 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 20 Avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 16
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-04-2021/079

Objet : Examen d'un dossier d'aide à l'immobilier d'entreprise.

PRESENTS

Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Lucien SALIBER, Norbert MONSTIN, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jiovanny WILLIAM, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

Arrivé en cours de séance : Sainte-Rose CAKIN.

ABSENTS OU EXCUSES

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Olivier JEAN-DENIS.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de subvention de l'entreprise SCI R&R relative au projet de rénovation et de mise aux normes de locaux commerciaux pour le lancement d'un projet d'entreprise à Saint-Pierre ;

Considérant que le bâtiment acquis par la SCI R&R, doit faire l'objet d'une rénovation des murs et d'une remise aux normes des réseaux, plomberie et électricité ;

Considérant le plan de financement du projet ;

Emploi	Montants	Ressources	Montants
Frais de notaire	14 000 €	Capital	5 000 €
Acquisition Bâtiment	160 000 €	Compte Courant Associés	45 000 €
Travaux rénovation	47 750 €	Subvention Cap Nord	10 000 €
		Emprunt	161 750 €
TOTAUX	221 750 €	TOTAUX	221 750 €

Considérant que le financement sollicité auprès de CAP Nord Martinique s'élève à 10 000 €, soit 4,51% du financement global ;

Considérant que les élus de la commission Finances réunis le 01 mars 2021 ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

D'approuver l'attribution de la subvention suivante :

Montants	Entreprise Bénéficiaire	Projet
10.000,00 €	Entreprise SCI R&R	Rénovation et mise aux normes de locaux commerciaux pour le lancement d'un projet d'entreprise à Saint-Pierre.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 01

Abstention déclarée : 00

Non votant : 01

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 18 Mai 2021

Le Président

Bruno Nestor AZEBOT

